

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Colpo

Arrondissement de  
Vannes

Séance du 23/09/2010

Date de la convocation
17/09/2010

Date d'affichage
17/09/2010

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 16
Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

*L' an 2010 et le 23 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal la Commune de Colpo, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,*

Présents : M. STEPHAN Jean, François, Maire, M. LE GUERNEUVE Maurice, M. JEHANNO Jean, Mme BROUDIC Marie-Bernard, M. LE GOFF Christophe, M. BARBIER Christian, Mme PICAUD Marie-Lise, M. LE GAL Jean-Pierre, M. LE GOVIC Yannick, M. JAHIER Freddy, M. DREANO Gilles, M. LE GOUGAUD Jean-Michel, M. LE MAY Stephane, M. JAN Irène, M. SAMSON Daniel, Mme HAYS Chantal,

Absent(s) ayant donné procuration : M. LABATUT Alin à M. LE GUERNEUVE Maurice, Mme UFFREDI Marie-Laure à M. JEHANNO Jean, Mme COGAN Stéphanie à Mme HAYS Chantal,

Secrétaire de séance : M. JAN Irène

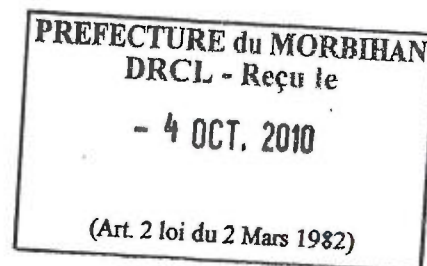
Réf	2010-15
-----	---------

### Objet de la délibération : TARIFS FUNERAIRES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de compléter les taxes funéraires suite à la création d'un jardin du souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, comme suit les tarifs funéraires :

- 1) Taxe d'ouverture de tombe .....80 €
- 2) Taxe d'ouverture de columbarium.....30 €
- 3) Achat de concession de tombe pour 15 ans .....120€
- 4) Achat de concession de tombe pour 30 ans.....180€
- 5) Achat de concession de case en columbarium pour 15 ans.....380€
- 6) Achat de concession de case en columbarium pour 30 ans.....650€
- 7) Dispersion des cendres et plaque de lutrin au jardin du souvenir.50€
- 8) Scellement d'une urne cinéraire sur un monument funéraire.....30€



La présente délibération annule et remplace toute délibération antérieure.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean, François STEPHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU MORBIHAN le :

Et publication du :